

**DECISION n°40296 COM/2021 n°12**

***Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de requalification du cœur du Penon.***

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE, Pierre PECASTAINGS,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°04-2020 du Conseil municipal du 4 juin 2020, transmise par voie dématérialisée à la Préfecture de Mont de Marsan 11 juin 2020, donnant délégation à M. le Maire, durant la durée de son mandat, et le chargeant, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** le code de la commande publique entrée en vigueur depuis le 1 avril 2019 ;

**Considérant** que ce marché de prestations intellectuelles à tranches a fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée en application des dispositions du nouveau code de la commande publique et en particulier l'article 2123-1 ;

**Considérant** que ledit marché a été publié sur le profil d'acheteur de la commune « landespublic.org » en date du 8 janvier 2021 et sur le journal d'annonces légales Sud-Ouest pour une remise des offres fixée au 1 février 2021 ;

**Considérant** qu'une seule offre a été déposée par le groupement dont le mandataire est ESPELIA.

**VU** le rapport d'analyse présentant l'offre proposée comme parfaitement conforme aux exigences techniques, juridiques et financières du projet ;

**DECIDE :**

- De retenir la proposition du groupement dont le mandataire est **ESPELIA** dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage pour l'opération de requalification du cœur du Penon au montant total de **133 450 € HT soit 160 140 € TTC ;**
- De préciser que le marché est un marché à tranches dont les montants se répartissent comme suit :
  - **Tranche ferme : 25 300 € HT avec une option retenue à 6800 € HT**
  - Tranches optionnelles :
    - 1 à 18 850 € HT
    - 2 à 25 725 € HT avec une option à 19 800 € HT
    - 3 à 30 075 € HT
    - 4 à 6 900 € HT

Chaque tranche optionnelle sera affermée suivant l'avancement du projet par ordre de service conformément aux pièces du marché.

- De signer l'acte d'engagement et toutes les pièces relatives à la bonne exécution dudit marché.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dax à Mme le Trésorier de Soustons, Receveur de la Commune.

Fait à Seignosse, le 12 mars 2021.

Le Maire,

M. Pierre PECASTAINGS

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette Décision qui sera affichée ce jour au siège de la Collectivité ; informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*